



L'Orient, le 1^{er} juin 2021

Fraction de Commune
L'Orient

Le Conseil Exécutif du Village de L'Orient
À
L'Assemblée Générale du 06 juillet 2021
des Citoyens de la Fraction de Commune du Village de L'Orient.

Préavis N° 4/2021

Objet : Demande d'autorisation générale d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Monsieur Le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Exécutif sollicite l'Assemblée Générale de la Fraction de Commune de L'Orient d'obtenir une autorisation générale d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers dans la limite de Frs 30'000.- par cas, charges éventuelles comprises, ceci en vertu de l'article 13, chiffre 5 du règlement de la Fraction de Commune du Village de L'Orient.

Bien entendu, le Conseil est à disposition pour donner toutes explications ou renseignements complémentaires à la commission et l'invite à délibérer et accepter l'unique conclusion ci-après.

Conclusion :

Accorder au Conseil Exécutif le droit d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers dans la limite de Frs 30'000.- par cas, charges éventuelles comprises.

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos respectueuses salutations.

Responsable du préavis : Pierre-Maurice RoCHAT, Président du Conseil exécutif.

AU NOM DU CONSEIL EXECUTIF
Le Président  Le Secrétaire
Pierre-Maurice RoCHAT  Raymond Lavanchy
